Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 72 (1927)
Heft: 2

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

voitures automobiles qu'après l'accomplissement de certaines formalités. Tout conducteur, propriétaire ou non, doit se munir d'un permis délivré par le service local du génie. La délivrance de ce permis est subordonnée au versement d'un droit d'usage fixé ainsi qu'il suit pour un seul parcours, la distance aller et retour parcourue sur terrain militaire n'excédant pas, au total, 25 kilomètres :

	Fr.	Fr.	
Voitures de 6 CV au plus	1		selon que ces véhicules transportent moins ou plus de 4 personnes ou de 400 kg.
Voitures de 7 à 12 CV	2 ou	5	
Voitures de 13 à 24 CV	5 ou	10	
Camions automobiles	10 ou	20	

Il est juste que ceux qui utilisent les routes stratégiques participent aux dépenses de leur entretien.

INFORMATIONS

Les troubles révolutionnaires en Suisse, de 1916 à 1919.

Pendant la période d'agitation populaire contre la nomination de Robert Grimm à la présidence du Conseil national, la *Tribune de Lausanne* a publié une série d'articles qui, avec raison, ont été remarqués. Ils ont été réunis en une brochure sous le titre : « Les troubles révolutionnaires en Suisse de 1916 à 1919 », par un Témoin [1].

Ou nous nous trompons fort, ou ce témoin est une plume que reconnaîtront les lecteurs attentifs de la *Revue militaire suisse*. Dans tous les cas la brochure se lit avec un intérêt soutenu. Elle est entraînante de la première à la dernière page.

Son sujet est l'action de l'armée lors de la tentative révolutionnaire de ce que l'on a appelé le Comité d'Olten, dont Robert Grimm était le président, délégué du soviet de Moscou. Il s'agissait, comme on sait, de « coffrer » le Conseil fédéral, qui d'ailleurs mit un peu de temps à s'apercevoir que l'heure de l'énergie avait sonné, de coffrer avec lui un certain nombre de représentants des diverses autorités administratives et politiques de la Confédération, de fusiller sans tambours ni trompettes les récalcitrants, et de mettre finalement à la place de la Confédération suisse, une république helvétique fédérative des soviets, devant avoir à sa tête le surnommé Radek, de son véritable nom Karl Sobelsohn.

[1] Payot & Cie, éditeurs, Lausanne. Prix 1 fr. 50.

Les événements de cette sombre période se sont quelque peu effacés des mémoires. En outre, la Suisse romande où, sauf à La Chaux-de-Fonds, on ne se montrait nullement disposé à se joindre à la sinistre équipée moscovite, n'a pas vu d'immédiatement près les troubles qui firent trembler pendant quelques jours les populations de la Suisse allemande. La brochure d'un Témoin y est presque une révélation pour les esprits oublieux, et dans tous les cas pour les plus jeunes générations de citoyens qui étaient des générations d'enfants à l'époque qu'elle rappelle.

Comme si souvent en Suisse, comme tout récemment encore à l'occasion de la réunion du Conseil national, c'est le peuple, représenté au mois de novembre 1918 par ses milices, qui a fait le nécessaire et dicté leur devoir aux autorités. Nos soldats ont rempli avec calme, dignité, discipline et dévouement leur mission. Ils ont abattu la révolte; ils ont montré la fermeté que d'autres, qui auraient dû donner l'exemple, laissaient échapper.

A côté du récit général des événements, la brochure conte des incidents divers dont nous reproduirons l'un pour mieux faire ressortir son esprit. Cela s'est passé à Zurich, sur la place de la gare, le 11 septembre. Le jour avant, les fantassins avaient à diverses reprises tiré en l'air pour intimider les manifestants surexcités, sans résultat d'ailleurs. Finalement, un régiment de dragons avait dû intervenir pour déblayer la rue sous la grêle des pierres. A la suite de cette échauffourée, les troupes reçurent l'ordre de ne plus tirer en l'air, mais directement sur les assaillants.

Nous sommes donc sur la place de la gare, qui s'est couverte subitement d'une foule agitée. On vient d'apprendre la militarisation des chemins de fer.

« Une compagnie lucernoise ravagée par la grippe, occupe la gare (bat. 43). Deux mitrailleuses sont en position sous la porte d'entrée. Un caporal, avec 40 grenades à main, est posté sur l'avant-toit dominant la place. Le trompette sonne le « garde-à-vous ! » Le bourdonnement des milliers de voix se tait instantanément. Le capitaine explique, très calme : « Dans cinq minutes, la place devra être évacuée, sinon je fais tirer. » Cris et protestations. La foule reste. Deuxième sommation après trois minutes. Des orateurs cravatés de rouge essaient de parlementer. Les cinq minutes s'écoulent. D'une voix claire, le capitaine annonce : « Les cinq minutes sont passées. » Puis, dans le silence de la place, le commandement retentit : « Pour tirer... armes ! » On entend le bruit sec des fusils qui s'élèvent horizontalement ; un remous disloque les manifestants... En quelques

secondes la place est vide et la foule, prise de panique, court et se bouscule en criant vers les rues voisines. « Ces cinq minutes, a raconté plus tard le capitaine, nous ont paru une demi-heure ».

En définitive, l'essai de guerre civile tenté par le Comité d'Olten a échoué. Seul le Conseil national ne paraît pas s'être rappelé cette page d'histoire. Heureusement, le corps de nos sous-officiers a conservé une meilleure mémoire.

Le service des trains. — Un camarade nous écrit :

Réfléchissant aux possibilités d'accroître notre valeur guerrière sans faire plus de dépenses, je me demande si le service des trains ne s'y prêterait pas.

Un calcul sommaire permet d'établir qu'il y a dans notre infanterie environ 200 officiers et 10 000 hommes de troupes incorporés dans ce service. Ce personnel, recruté essentiellement parmi les éléments campagnards, donc sain moralement et physiquement, ferait d'excellents combattants et représente l'effectif de 2 brigades. Nous l'employons pour un service auxiliaire que peut-être d'autres hommes, moins aptes à se battre, assureraient aussi bien.

Il y a dans le landsturm assez d'anciens cavaliers ou conducteurs de toutes armes pour qu'il soit possible, en cas de mobilisation générale, d'y prélever le personnel nécessaire au train des unités d'infanterie de l'élite et de la landwehr, sans priver les dépôts de chevaux et les infirmeries vétérinaires des cadres et des hommes qui leur sont indispensables. L'habileté technique et les aptitudes physiques que requiert le service du train ne sont certes point telles que des hommes du landsturm, qui ont été instruits dans l'emploi des chevaux, ne soient pas en mesure d'y satisfaire. Ainsi remplacés par leurs aînés, les hommes incorporés dans le train d'élite et de landwehr, rapidement instruits comme cambattants, seraient bientôt une précieuse réserve pour l'armée de campagne.

Cette mesure s'imposerait probablement tôt ou tard si nous voulons remplacer les pertes subies par l'infanterie ; elle présente encore l'avantage de permettre l'utilisation d'hommes pour lesquels le landsturm n'a pas d'emploi. A ce double titre ne mérite-t-elle pas d'être mise à l'étude ?

On peut même se demander s'il n'y aurait pas intérêt à ne plus recruter de soldats du train puisque les armes montées ou attelées ont en landsturm assez d'hommes aptes à conduire des voitures.

L'inconvénient de ce système serait de priver l'infanterie de

soldat du train pour ses cours de répétition. Mais on trouverait peut-être des entreprises civiles qui se chargeraient de fournir des conducteurs et des chevaux. Elles y gagneraient sans doute beaucoup d'argent ; la Confédération en économiserait encore davantage et l'armée compterait 2 brigades de plus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Des petites unités des armées étrangères, par E. Navitsky, général de la suite de S. M. l'empereur Nicolas II, général-lieutenant du régiment de la Garde impériale Semianovsky. Broch. in-8° de 40 pages. Serajevo, Bibliothèque d'école des officiers d'infanterie.

Cette brochure, écrite en serbe par un officier russe, est caractéristique de l'état présent des anciens officiers de l'armée du tzar. La révolution bolchéviste a jeté hors de Russie la presque totalité de la population qui constituait « l'intelligence » et qui en est réduite à gagner son pain par un dur labeur, sans espoir d'un meilleur lendemain. Les anciens travailleurs du domaine des sciences militaires surtout voient leur sort mal assuré. Ils n'en restent pas moins liés à leur besogne spéciale, surmontant la difficulté qui s'attache à l'obligation d'apprendre la langue du pays où ils la poursuivent. Il existe déjà toute une série d'études militaires publiées par des officiers russes exilés, en français, en allemand, en anglais, en lithuanien, en bulgare, en serbe, en finnois, etc.

La brochure, dont ci-dessus le titre traduit, et qui comporte cinq grands tableaux hors texte, est l'œuvre d'un de ces officiers, le général Navitzky, qui fut directeur de l'Ecole russe de tir et commandant d'un corps d'armée pendant la guerre européenne. Les « petites unités » auxquelles elle se réfère intéressent 16 pays, au nombre desquels la Suisse n'est pas comprise, puisque celle-ci n'a pas encore arrêté l'organisation de son infanterie. L'auteur s'est attaché surtout à la comparaison entre les systèmes français et allemand, et quoiqu'il s'abstienne de tout jugement personnel, le groupement des matières laisse assez voir que ses préférences vont à l'organisation allemande.

En pleine mêlée marocaine. Un soldat chrétien, Raymond de Perrot (1900-1925), Lieutenant au 63e marocain, officier au service des renseignements, Chevalier de la Légion d'honneur, par Bernard et Henriette de Perrot. Préface du maréchal Liautey. 2 portraits, 37 vues et une carte du Maroc, 248 pages. Edition Spes, Lausanne.

Ce livre est consacré à la mémoire d'un jeune homme qui fut, dans la pleine acception des mots, un soldat et un chrétien. Le seul rapprochement de ces deux termes en souligne l'intérêt. Petit-fils et neveu de soldats de carrière — on sait quelle a été la forte personnalité militaire et religieuse de son grand-père, le colonel de Perrot — mais élevé dans une famille pastorale, enveloppé de la sollicitude alarmée d'une mère admirable, pacifiste convaincue, R. de Perrot a dû se frayer une voie entre les pressions contraires